

**Année Universitaire 2017-2018**  
**CAPACITE DE GERONTOLOGIE**  
**Directeur : Professeur Olivier SAINT JEAN**

**LES CONDITIONS D'INSCRIPTION**

**L'inscription**, réservée :

- aux docteurs en médecine titulaires d'un diplôme permettant l'exercice dans le pays d'obtention ou d'origine,
- aux médecins étrangers et ressortissants des autres états-membres de l'Union Européenne dès lors qu'ils ont accompli et validé la totalité de leurs études médicales,

est subordonnée à la **réussite** d'un **examen probatoire** comprenant une **épreuve écrite anonyme** et un **entretien**.

L'épreuve écrite visera à évaluer les compétences médicales des candidats. Elle portera sur le programme du second cycle des études médicales, hors pédiatrie, tel qu'il est décrit pour l'examen national classant de fin de second cycle. L'épreuve comportera deux parties : l'une sur le module 5 (vieillesse) et l'autre sur le reste du programme (hors pédiatrie). L'épreuve écrite durera 2 heures. L'entretien portera sur le parcours professionnel antérieur, l'engagement professionnel vis-à-vis de la gériatrie et sur la place qu'occupera la capacité dans le parcours professionnel du candidat.

*L'engagement professionnel actuel en gériatrie constitue un élément essentiel de cet entretien.*

Seuls les candidats ayant obtenu au moins 10 sur 20 à ces deux parties seront considérés comme reçus et pourront s'inscrire pour suivre l'enseignement de la Capacité de Gériatrie dans la limite des places disponibles.

Sur demande écrite, après contrôle des diplômes ou copies certifiées conformes par le coordonnateur de l'enseignement et après avis du Comité Pédagogique Commun aux Capacités de Gériatrie d'Ile de France, les médecins généralistes installés en nom propre en France depuis plus de 3 ans, les titulaires du concours national de Praticien Hospitalier, les médecins coordonnateurs en poste titulaire d'un DIU de Med Co pourraient bénéficier d'une dispense de l'examen probatoire dans la limite des places disponibles

Les étudiants qui en raison d'échec ne sont pas autorisés à s'inscrire dans l'une des autres capacités de gériatrie de France ne peuvent se réinscrire à la Faculté Paris-Descartes.

## L'ENSEIGNEMENT

Il est réparti sur deux ans. Il comporte un enseignement théorique, des travaux dirigés et des stages.

1 - L'enseignement théorique comporte huit unités de valeur :

- Unités de valeur 1<sup>ère</sup> année

1 <sup>e</sup> UV	Social et Ethique	30 heures.
2 <sup>e</sup> UV	Vieillesse clinique et fondamentale, Psychiatrie	30 heures
3 <sup>e</sup> UV	Pathologies neurodégénératives	30 heures
4 <sup>e</sup> UV	Appareil locomoteur, nutrition et chutes	30 heures

- Unités de valeur 2<sup>ème</sup> année

1 <sup>e</sup> UV	Coordination EHPAD et soins palliatifs	30 heures
2 <sup>e</sup> UV	Pathologies chroniques	30 heures
3 <sup>e</sup> UV	Oncogériatrie	30 heures
4 <sup>e</sup> UV	Pathologies cardio-vasculaires	30 heures

2 - Les entretiens dirigés consistent en l'étude de cas cliniques.

3 - Les stages ont une durée totale d'un minimum de **80 demi-journées** dans des services de soins (ambulatoires, aigus, de soins de suite et réadaptation et de soins de longue durée) et dans des organismes et structures communautaires traitant quotidiennement les problèmes gérontologiques divers.

## LA VALIDATION DES ETUDES

Elle se fait de la façon suivante :

a) **examens écrits** à deux sessions annuelles (Juin et Septembre) permettant de valider les unités de valeur.

b) **validation des stages** : le directeur de la capacité vérifie, grâce au carnet de stages, que la totalité des stages requis a été effectuée et validée par les différents maîtres de stage. Les 80 demi-journées de stage doivent avoir été faites au plus tard **fin Septembre** suivant la fin de la dernière année d'études et le rapport de stage devra être remis à ce moment. Au delà de ce terme, l'étudiant devra prendre une nouvelle inscription annuelle pour l'année suivante.

**c) présentation d'un mémoire** : le mémoire sera jugé par un jury composé de trois membres au moins dont un Professeur des Universités et un enseignant extérieur à l'Université. Il est à soutenir publiquement à la fin de la deuxième année d'études, à la session de **juin** ou à la session de **septembre** (dépôt obligatoire au plus tard 10 jours avant la date fixée de soutenance). La soutenance consiste en une présentation audiovisuelle de 10 mn, suivie de 5 mn de discussion avec le jury.

Le mémoire doit être remis relié ou broché en deux exemplaires. En cas de non soutenance dans les conditions énoncées ci-dessus, l'étudiant devra prendre une nouvelle inscription.

**d) seuls peuvent être déclarés titulaires de la Capacité**, les étudiants ayant **validé** l'ensemble de la **scolarité**, des **stages**, et du **mémoire**.

## **LES CAS DE NON-VALIDATION**

- non validation d'une unité de valeur à la suite des deux sessions annuelles : l'étudiant devra obligatoirement s'inscrire en deuxième année pour poursuivre l'enseignement et valider la ou les unités de valeur non obtenues la première année. Il faut avoir validé deux unités de valeur au moins pour s'inscrire en seconde année. Dans le cas contraire le candidat est autorisé à reprendre une nouvelle inscription en première année. Si au terme de cette nouvelle première année le candidat n'a pas validé deux unités de valeur, il ne lui sera pas possible de continuer l'enseignement.
- non validation d'un ou plusieurs stages : tout stage non validé sera refait jour pour jour dans un terrain de stage choisi par le Directeur de l'Enseignement.
- non validation du mémoire : le candidat devra représenter son travail corrigé ou un nouveau travail lors d'une session suivante. Si le mémoire est refusé à la session d'octobre, l'étudiant ne pourra le représenter que l'année suivante et devra donc reprendre une nouvelle inscription auprès de l'Université.

**La validation du cursus doit être effectuée en trois ans maximum. Une inscription supplémentaire d'un an pourra être accordée par le comité pédagogique de la Capacité à titre exceptionnel en cas d'empêchement majeur exclusivement.**

## **LES MODALITES D'INSCRIPTION**

**I - Les inscriptions à l'examen probatoire** seront acceptées à partir du **28 août 2017** au Service des Spécialités Médicales (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) à la Faculté Cochin – 24 rue du Faubourg Saint Jacques – 75014 PARIS Tél : 01 44 41 22 14. [Les étudiants résident en province peuvent obtenir un dossier d'inscription sur demande écrite au Service des Spécialités en y joignant une enveloppe kraft timbrée de type A4 portant vos nom et adresse].

**II – Pour l'inscription définitive** après l'obtention de l'examen probatoire et pour la **réinscription des étudiants de deuxième année**, elles se feront dans les conditions indiquées ci-dessus, **avant mi Novembre 2016**.

**Il n'est pas délivré d'attestation de préinscription.**

## **LE CALENDRIER DES EXAMENS**

**L'examen probatoire écrit est fixé au lundi 2 octobre 2017 de 10h à 12 h.**

**Les étudiants reçus au probatoire** devront impérativement envoyer les pièces suivantes à M. JOURRY Secréariat de l'Enseignement Service de Gériatrie Pr Saint Jean HEGP 20 rue Leblanc 75015 PARIS :

- *votre curriculum vitae*
- *une photocopie du Diplôme de Docteur en Médecine s'il a été obtenu à l'étranger*
- *une lettre de motivation dans laquelle seront précisées les raisons de votre inscription*
- *3 enveloppes timbrées libellées à vos nom et adresse (pour le courrier urgent et notamment pour l'envoi de vos résultats d'examen de fin d'année)*

## **LES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES**

I – Déroulement de l'Enseignement pour l'année universitaire 2017-2018. Il se fera sous forme de séminaires de trois jours consécutifs de Janvier à Avril inclus. Les séminaires sont communs à l'ensemble des capacités d'Ile de France. Les lieux d'enseignement se répartissent entre les quatre universités. Un cinquième séminaire en mai se consacré aux révisions.

II – Secréariat de l'Enseignement de Gérontologie :  
Contact exclusivement par E-mail : [secretariat.geriatric@egp.aphp.fr](mailto:secretariat.geriatric@egp.aphp.fr)

III - Directeur de l'Enseignement : Professeur Olivier SAINT JEAN.

IV – Site internet : [www.longuevieetautonomie.fr](http://www.longuevieetautonomie.fr)

Sur ce site, les étudiants trouveront les renseignements pratiques sur les séminaires, les programmes, les lieux d'enseignement, les supports pédagogiques et les résultats d'examen